



Conditions supplémentaires Software Innovation Access (SIA)

Les présentes Conditions supplémentaires font partie des [Conditions générales](#) ou de toute autre condition similaire existant entre Vous et Cisco (p. ex., Contrat de licence d'utilisateur final) (le « **Contrat** »). Les termes commençant par une majuscule, sauf s'ils sont définis dans le présent document, ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat.

1. Résumé

Un abonnement à Cisco Software Innovation Access (« **SIA** ») Vous donne accès aux dernières Versions généralement disponibles (comme définies ci-dessous) de Votre Offre Cisco pendant la durée de l'abonnement à SIA indiquée sur votre commande de SIA (« **Durée de l'abonnement à SIA** »). L'abonnement à SIA n'est disponible que pour certaines Offres Cisco sous licence perpétuelle.

2. Conditions supplémentaires

2.1 **Exigences.** Pour toute Offre Cisco couverte par un abonnement à SIA, Vous devez disposer des éléments suivants : a) couverture d'abonnement à SIA pour l'ensemble de votre déploiement de l'Offre Cisco applicable; b) couverture du contrat d'assistance logicielle Cisco pour l'ensemble de votre déploiement de l'Offre Cisco applicable, et ce, pour la Durée de l'abonnement à SIA, y compris les renouvellements; et c) des licences correspondantes (par exemple, Droits d'utilisation ou licences RTU) pour l'ensemble de votre déploiement de l'Offre Cisco sous licence perpétuelle.

2.2 **Nouvelles versions.** Cisco vous donnera accès aux Versions majeures et mineures de l'Offre Cisco applicable, si et quand elles sont disponibles pendant la Durée de l'abonnement à SIA (« **Nouvelles versions** »). Les Nouvelles versions n'incluent pas les Versions de maintenance. Votre utilisation d'une Nouvelle version est limitée à Vos Droits d'utilisation liés à l'Offre Cisco applicable. L'abonnement à SIA n'inclut pas la conception de fonctionnalités personnalisées. Les caractéristiques et fonctionnalités d'une Nouvelle version sont décrites dans sa Documentation. Vous n'aurez plus accès aux Nouvelles versions après la date de fin de commercialisation de l'Offre Cisco applicable. Vous ne pouvez pas télécharger ni activer un Nouvelle version après la date de fin de vente de la version ou la date de l'expiration ou de la résiliation de Votre abonnement à SIA. Même si Votre déploiement d'une Offre Cisco fait l'objet d'une licence perpétuelle, SIA est proposé sous la forme d'un abonnement pour la Durée de l'abonnement à SIA spécifique et uniquement pour les licences applicables à l'Offre Cisco que vous avez achetées, comme indiqué dans Votre commande pour l'Offre Cisco.

2.3 **Autres responsabilités.** Vous devez : a) télécharger et utiliser uniquement les Nouvelles versions que Vous êtes autorisé à utiliser en vertu de Votre Commande; b) cesser d'utiliser les versions précédentes de l'Offre Cisco après avoir réussi la transition vers une Nouvelle version; c) ne pas transférer de version précédente de l'Offre Cisco; et d) enregistrer et signaler l'utilisation des licences pour l'Offre Cisco au moyen de Cisco Smart Software Manager, en activant la fonction de rapports périodiques d'utilisation des licences, si l'Offre Cisco est disponible. Pour obtenir un aperçu détaillé des licences Cisco Smart, consultez la page cisco.com/go/licensingguide.

2.4 **Expiration et remise en vigueur.** À l'expiration de la Période d'abonnement à SIA, vous pouvez continuer à utiliser la plus récente Nouvelle version sous licence installée au moment de l'expiration de la Période d'abonnement à SIA, conformément aux Conditions générales et à toute Description d'offre applicable. Si Vous souhaitez rétablir un abonnement à SIA disponible sur l'Offre Cisco après l'expiration de la Période d'abonnement à SIA, Vous devez payer : a) le montant que Vous auriez payé pour l'abonnement à SIA à l'Offre Cisco entre l'expiration et la date de rétablissement (« **Frais de période écoulée** »); b) des frais de 20 % des Frais de période écoulée si Votre rétablissement a lieu plus de 30 jours après l'expiration; et c) les frais alors en vigueur pour la nouvelle Période d'abonnement à SIA.

2.5 Définitions

Terme	Signification
Version de maintenance	Une version progressive du logiciel contenant des correctifs de maintenance et pouvant offrir des fonctions logicielles supplémentaires. Cisco désigne les versions de maintenance par un changement dans le chiffre à droite des dixièmes ou des centièmes composant le numéro de version du logiciel (x.x.[x] ou x.x.x.[x]).
Version majeure	Une version logicielle qui fournit d'autres fonctions logicielles. Cisco désigne les versions principales par un changement dans le premier chiffre des composants du numéro de version du logiciel ([x].x.x).
Version mineure	Une version progressive du logiciel contenant des correctifs de maintenance et des fonctions logicielles supplémentaires. Cisco désigne les versions secondaires par un changement dans le chiffre des dixièmes composant le numéro de version du logiciel (x.[x].x).